Octobre 2014 - n°61

Le Tour de Ville

Bulletin d'information de la commune de Couvron & Aumencourt

page 4



Travaux

page 10



La fête communale

page 13



La rentrée scolaire

page 20



La brocante

page 23



Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)



Les Nouvelles Activités Périscolaires

Sommaire

Fêtes et cérémonies 2
Le Mot du Maire 3
Les Décisions du Conseil 4 à 8
Le nouveau Conseil Municipal 9
La Vie de la Commune 10 à 13
Auto-école Legros 15
Une agence immobilière à la campagne 16 à 17
Médailles du Travail en agriculture 14
La Vie des Associations 18 à 22
La Réforme des Rythmes Scolaires 23 à 25
Vandalisme 25
Un marin à Couvron 26 à 27
État - Civil 28 à 29
Le Recensement Militaire 30
Infos Pratiques 31

Fêtes et Cérémonies

Cérémonie du 11 novembre 2014

10h45 : Rassemblement devant la mairie des membres du Conseil Municipal, du Centre Communal d'Action Sociale, des Anciens Combattants, des enfants des écoles et de la population. Formation du cortège et défilé vers le Monument aux Morts.

11h00 : Cérémonie du Souvenir au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe par la section locale des Anciens Combattants. Participation des enfants des écoles.

À l'issue de la Cérémonie, un vin d'honneur sera offert au Foyer Rural. Distribution de brioches aux enfants.

Repas de l'Amitié

Il se déroulera à la salle du foyer rural le dimanche 19 octobre 2014 à 12h00.

Arbre de Noël

Il se déroulera à la salle du foyer rural le samedi 13 décembre 2014.

Un spectacle avec remise de cadeaux se déroulera à 10h00 pour les enfants non encore scolarisés et les maternelles. Un spectacle avec remise de cadeaux sera également proposé à 15h00 pour les élèves de CP à CM2.



Les rédacteurs de ce Tour de Ville sont RIBEIRO Carole, Maire, RICHARD Gilbert, LEBLOND Dominique, POTART Guy, ROGER Benoît, LE REZIO Patrick, CLAISSE Sophie, BLONDELLE Dominique, secrétaire de mairie.

Le Mot du Maire



Co-rédactrice du « Tour de Ville » depuis 2008, je prends à nouveau la plume pour écrire cette fois-ci mon **premier éditorial**.

Je tiens tout d'abord à revenir sur la période des élections municipales de mars dernier durant laquelle j'ai pris un réel plaisir à vous rencontrer et à vous écouter. Je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous avez bien voulu nous accorder. L'équipe municipale, nouvellement constituée, s'est aussitôt mise au travail avec beaucoup d'enthousiasme.

Nous avons mené à terme les travaux d'**aménagement des locaux commerciaux** afin d'accueillir l'agence Val de Serre Immobilier et l'auto-école dirigée par Monsieur et Madame Legros. Inaugurés le 5 septembre dernier, les débuts s'annoncent très prometteurs. Je leur souhaite une très longue activité parmi nous.

Nous avons poursuivi les **travaux de la rue de la Verdure**. Après le remplacement de la canalisation d'eau potable et des branchements plomb, les réseaux aériens ont été enfouis. La largeur de voirie a été réduite à 3 mètres afin de réduire la vitesse des véhicules dans une zone aménagée à 30 km/h. L'aménagement des trottoirs et des abords de l'école maternelle permet désormais de garantir l'acheminement des piétons en toute sécurité. Les travaux sont enfin terminés et je remercie l'ensemble des riverains, dont le quotidien a fortement été perturbé, de leur patience et leur compréhension.

Nous avons concrétisé la **mise en œuvre des N.A.P** (Nouvelles Activités Périscolaires). Un article complet vous est proposé dans ce bulletin. La mise en route a pu paraître quelque peu chaotique, d'autant qu'elles ont démarré le jour même de la rentrée. Des ajustements sont nécessaires, nous y travaillons avec Familles Rurales pour y remédier.

Deux autres projets me tiennent à cœur. Il s'agit de la **station d'épuration** et de la **mise en accessibilité de la mairie** :
• Concernant le premier, il nous fallait être fixé sur l'état de la station du Quartier Mangin. Un diagnostic des bétons a donc été réalisé et les conclusions sont très encourageantes puisque le génie civil est en bon état. Les études environnementales et financières nous permettront prochainement d'arrêter notre choix entre construire une station neuve ou réhabiliter celle du camp militaire.

• Concernant la mise en accessibilité de la mairie, le projet d'une construction neuve a définitivement été écarté. Le conseil municipal a validé le projet d'aménager les locaux du foyer rural, adaptés aux personnes à mobilité réduite et idéalement placés au centre du village. L'étude actuellement en cours porte également sur le transfert de l'agence postale communale dans ces mêmes locaux et l'affectation du bâtiment de la mairie actuelle en annexe de l'école dédiée à la restauration.

Dernièrement la gendarmerie nous a alertés sur des faits de cambriolage dans notre secteur. L'information a aussitôt été diffusée sous forme d'affiches dans les commerces et les écoles. Pour garantir notre sécurité et protéger notre cadre de vie, le conseil municipal a souhaité s'engager aux côtés de l'État pour mettre en place un dispositif de **prévention de la délinquance**, structuré autour des habitants. Le principe repose sur la vigilance de chacun afin d'identifier et surtout d'alerter une personne référente ou directement la gendarmerie en cas de faits ou d'attitudes particulièrement suspects.
Face à l'insécurité, nous devons tous être solidaires !

Je vous souhaite une agréable lecture de ce Tour de Ville n°61.

Bien cordialement,
Carole RIBEIRO

Les Décisions du Conseil

Séance du 10 mars 2014

Présents : MM. SEBESTYEN Edmond, Maire, ROHART Eliane, LOUVEAU Joël, Adjoints au Maire, POTART Guy, SIMPHAL Frédéric, STRACZEK Arnaud, SWIETEK Gérard, LEBLOND Dominique, DOCTRINAL Lucien, RIBEIRO Carole, RICHARD Gilbert, COIGNOUX Grégory
Absente excusée : Mme CUVILLIER Sabine
Secrétaire : Mme RIBEIRO Carole

• Minute de silence

Le Conseil Municipal observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur ROGER Ernest, ancien conseiller municipal de la Commune, décédé le 14 février 2014.

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 février 2014.

• Astroboule

Le Conseil Municipal demande au Maire de se rapprocher du Musée de l'Artillerie afin que l'œuvre d'art « L'Astroboule » ne soit pas « mise à la disposition » de la Commune, mais « donnée » à la Commune.

• Réparation d'un lampadaire d'éclairage public

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis présenté par l'USEDA pour les travaux de réparation d'un mât d'éclairage public situé Rue Jean Richepin.



• Bilan des délégations au Maire

Le Maire fait le bilan à l'assemblée des décisions qu'il a eu à prendre dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal.

• Enfouissement des réseaux aériens de la Rue de la Verdure : demande de subvention

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite un financement au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Dosière, Député de l'Aisne, pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes dans la Rue de la Verdure.

• Travaux au 7, Rue du Colonel Chépy

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation de travaux supplémentaires pour l'aménagement de deux locaux commerciaux au 7, Rue du Colonel Chépy.

• Remplacement des photocopieurs

Le Conseil Municipal décide de louer trois nouveaux photocopieurs pour la mairie et les écoles en remplacement du matériel existant.

• Rythmes scolaires

Le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre de Monsieur le Directeur des services de l'Éducation Nationale en date du 20 février 2014 demandant la mise en place par la Commune d'un Projet Éducatif de Territoire.

Séance du 30 mars 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric
Absent : Néant
Secrétaire : Mme CLAISSE Sophie

• Élection du Maire

Madame RIBEIRO Carole est élue Maire de la Commune de Couvron-et-Aumencourt.

• Nombre d'Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe à trois le nombre d'Adjoints au Maire.

• Élection des Adjoints au Maire

Le Conseil Municipal élit :
- 1er Adjoint au Maire : Mme LEBLOND Dominique
- 2ème Adjoint au Maire : M. POTART Guy
- 3ème Adjoint au Maire : M. STRACZEK Arnaud

• Indemnité de fonction des élus

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints.

• Commissions communales
Le Conseil Municipal fixe la composition des commissions communales des travaux, des fêtes et cérémonies, du bulletin, des finances et des affaires scolaires.

Séance du 14 avril 2014
Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric
Absent : Néant
Secrétaire : Mme CLAISSE Sophie

Procès-verbal de la dernière réunion
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2014.

Droit de Préemption Urbain
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter les propriétés suivantes :
- Propriété BOMY 13, Rue du Colonel Chépy vendue 104 000 €+7500 € de frais d'agence.
- Propriété BLANCHARD 2, Ruelle Germaine vendue 176 000 €.
- Propriété MANCASSOLA-LE SAOÛT 15, Rue du Tour de Ville vendue 139 000 €.

• Lotissement du Mail : rétrocession des espaces publics
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la rétrocession à la Commune par la Société d'Équipement de l'Aisne (S.E.D.A.) des espaces publics du lotissement du Mail : voirie, réseaux, espaces verts…

• Travaux Rue de la Verdure : Fonds Départemental de Solidarité
Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite une subvention d'un montant de 25 000 € au titre du Fonds Départemental de Solidarité (F.D.S.) de 2014 pour les travaux de voirie dans la Rue de la Verdure.



• Vote des taux des trois taxes directes locales 2014
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2014.

• Demande d'ouverture d'une 7ème classe à l'école
Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite de la part de Monsieur le Directeur départemental des services de l'Éducation Nationale, l'ouverture d'une 7ème classe à la rentrée scolaire de septembre 2014.

• Classement de la Rue du Grand Jardin
Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable au classement dans le domaine public communal de la Rue du Grand Jardin en partie.

• Délégations au Maire
Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de déléguer au Maire certaines des attributions de l'assemblée délibérante.

• Délégués du Conseil Municipal
Le Conseil Municipal élit les délégués du Conseil Municipal :
- au Centre Communal d'Action Sociale.

- au syndicat intercommunal de fonctionnement du Collège de Crécy-sur-Serre.

- à l'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne).

- au CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel Communal).

- au syndicat d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

- au syndicat d'aménagement et de gestion de la Serre aval et de ses affluents.

- au conseil d'école de Couvron-et-Aumencourt.

- en qualité de correspondant « Défense ».

- en qualité de correspondant « Intempéries ».

• SPL-XDEMAT
Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les modifications des statuts de la SPL-XDEMAT (établissement public auquel adhère la commune pour l'envoi dématérialisé des actes de la commune) et élit le délégué communal.

• Acquisition d'un taille-haie
Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à faire l'acquisition d'un nouveau taille-haie avant le vote du budget primitif de 2014.



Séance du 12 mai 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, PIERRET Frédéric, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick
Absent : M. SIMPHAL Frédéric, excusé
Secrétaire : M. RICHARD Gilbert

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

• Fêtes 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe l'organisation de la fête communale des 14 et 15 juin 2014 et de l'Arbre de Noël du 13 décembre 2014.

• Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas préempter les propriétés suivantes :

- terrain SEDA 6, Rue du mail vendu 37 070 €.
- terrain CARON 2bis, Rue de Vivaise, vendu 15 000 €.

• Adhésion de la Commune de Servais au syndicat de gestion de l'Oise aval

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Servais au Syndicat Intercommunal d'aménagement et de gestion de l'Oise aval et de ses affluents.

• Classement du chemin rural « Du Grand Jardin »

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de classer en partie le chemin rural « du Grand Jardin » dans le domaine public communal.

• Régie d'avance

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de l'avance à consentir au régisseur des recettes et fixe la liste des lots en argent à offrir lors des concours de boules en bois de la fête communale et du 13 juillet 2014.

• Commission des travaux

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux propositions de la commission des travaux du 24 avril 2014.

• Nouvelle mairie

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle mairie neuve près du tennis et demande au maire d'étudier avec l'architecte la possibilité d'aménager une mairie dans les locaux du centre socio-culturel.

• Dortoir de l'école maternelle

Le Conseil Municipal à l'unanimité, demande au Maire d'étudier avec l'architecte la possibilité d'agrandir le dortoir de l'école maternelle de la Rue de la Verdure.

• Vote des comptes de gestion 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les comptes de gestion 2013 de la Commune, du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Vote des comptes administratifs 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les comptes administratifs 2013 de la Commune, du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Affectation des résultats 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité affecte les résultats de fonctionnement 2013 de la Commune, du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Budgets primitifs 2014

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote les budgets primitifs 2014 de la Commune, du service des eaux, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Reversement de fiscalité

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte les termes du traité de reversement de la fiscalité des terrains de la future zone d'activités du camp militaire.

Séance du 12 juin 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric
Absent : M. PIERRET Frédéric, excusé
Secrétaire : M. LE RÉZIO Patrick

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mai 2014.

• Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement pour l'année 2013.

• Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lancer la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme dès cette année.

• CRSD du camp militaire

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite des financements de la part de l'État et du Conseil Général pour les travaux de gestion de l'eau potable et des eaux usées de la future zone d'activités du camp militaire dans le cadre du Contrat de Redynamisation des Sites de la Défense.

• Nouvelle mairie

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions de la commission des travaux concernant l'aménagement de la future mairie dans les locaux du centre socio-culturel.

• Aménagement des rythmes scolaires l'école

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe l'organisation des nouveaux rythmes scolaires à l'école à la rentrée de septembre 2014 : horaires, locaux, PEDT…

• Travaux à l'école de la Rue de la Verdure

Dans la cadre de la réforme des rythmes scolaires, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe la liste des travaux à réaliser à l'école de la rue de la Verdure pour accueillir les deux classes maternelles.



• Nouveaux rythmes scolaires : participation financière de la Commune de Remies

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les conditions de la participation financière de la commune de Remies à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

• Illuminations

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le choix fait par la commission des travaux pour le type d'illuminations à mettre en place dans la Rue de Fourdrain.

Séance du 10 juillet 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, PIERRET Frédéric, CLAISSE Sophie, RICHARD Gilbert, OHLERT Annick, SIMPHAL Frédéric
Absente : Mme MENUS Sophie, excusée
Secrétaire : M. SIMPHAL Frédéric

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 juin 2014.

• Lotissement du Mail :Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la S.E.D.A.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013 établi par la Société d'Équipement de l'Aisne concernant le lotissement du Mail.

• Groupement de commandes d'achat de gaz naturel

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel mis en place par l'USEDA.

• Baisse des dotations de l'État

Le Conseil Municipal à l'unanimité soutient la motion de l'Association des Maires de France contre la baisse importante des dotations de l'État aux Communes et regroupements de Communes.

• Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de réviser le Plan Local d'Urbanisme.

• Protocole de participation citoyenne

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de signer un protocole de participation citoyenne avec l'État et la Gendarmerie, afin de mettre en place un dispositif de prévention de la délinquance.

• Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie les prévisions budgétaires 2014 de la Commune, du service de l'assainissement et du service des locaux commerciaux.

• Bilan des délégations au Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'elle a eu à prendre dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées.

Séance du 1er septembre 2014

Présents : MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints au Maire, LAMBERT Michèle, LE RÉZIO Patrick, BIENAIMÉ Estelle, ROGER Benoît, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, PIERRET Frédéric, RICHARD Gilbert, SIMPHAL Frédéric
Absents excusés : MM. POTART Guy, Adjoint, CLAISSE Sophie, OHLERT Annick
Secrétaire : M. ROGER Benoît

• Procès-verbal de la dernière réunion

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2014.

• Droit de Préemption Urbain : propriété TEILLET 11, Rue de Vendôme

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas se porter acquéreur de la propriété des Consorts TEILLET sise 11, Rue de Vendôme vendue 100 000 €.

• Remboursement d'assurance

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le montant du remboursement proposé par la société d'assurance SMACL pour les dégâts causés à une barrière de ville située devant le centre socio-culturel.

• Indemnité de conseil au Trésorier

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% à Monsieur CHAPALAIN, Trésorier de Laon-Banlieue et Receveur de la Commune.

• Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en place un groupe de travail composé de conseillers municipaux, chargé de suivre la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme communal.

• Diagnostic du réseau d'assainissement communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser une étude-diagnostic du réseau d'assainissement communal afin de déterminer les causes de la sur pollution entrante dans la station d'épuration et sollicite des subventions.

• Travaux de sécurité Rue de la Gare

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de compléter l'aménagement de sécurité dans cette rue par la pose de plots lumineux.

• Classement cadastral du parking des ateliers

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer dans le domaine public non cadastré le parking situé devant les ateliers municipaux.

• Rapports annuels

Le Conseil Municipal prend connaissance des rapports 2013 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés et du Service Public d'Assainissement Non Collectif présentés par la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

• Affaire LOPES

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas faire appel de l'ordonnance du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 28 juillet 2014, prenant acte du désistement de M. LOPES et Mme LEMOS.

• Location du foyer rural

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le tarif de la location du foyer rural aux habitants de la Commune à 300 €. Les locataires auront maintenant la possibilité de souscrire une option « ménage » au tarif de 50 € qui prévoit le lavage des sols par la Commune. Le Conseil Municipal modifie également le règlement afin de tenir compte des évolutions dans la gestion des déchets.

• Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal à l'unanimité modifie les prévisions budgétaires 2014.

• Questions diverses

- Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de divers dossiers en cours : station d'épuration militaire, location du restaurant « la Chaumière Picarde », rentrée scolaire.
- **Le Conseil Municipal décide d'ouvrir le stade « Elie Blondelle » lors des prochaines vacances scolaires du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00. En cas de dégradations, le stade sera de nouveau fermé.**



Le Nouveau Conseil Municipal

Suite aux dernières élections municipales du 23 mars 2014, le nouveau conseil municipal a donc pris ses fonctions. Lors de la première réunion qui s'est tenue le 30 mars 2014, les conseillers municipaux ont élu le nouveau Maire du village en la personne de Madame RIBEIRO Carole. Le conseil a également souhaité augmenter le nombre d'Adjoints au Maire à trois. Mme LEBLOND Dominique, M. POTART Guy et M. STRACZEK Arnaud ont donc été élus adjoints dans cet ordre.

Le Conseil Municipal a ensuite fixé le nombre et la composition des commissions communales :

Commission des travaux

MM. LEBLOND Dominique, Adjointe et vice-Présidente, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints, COIGNOUX Grégory, MENUS Sophie, OHLERT Annick, PIERRET Frédéric, SIMPHAL Frédéric

Commission des finances

MM. POTART Guy, Adjoint et vice-Président, LEBLOND Dominique, STRACZEK Arnaud, Adjoints, COIGNOUX Grégory, OHLERT Annick, PIERRET Frédéric, RICHARD Gilbert, SIMPHAL Frédéric.

Commission du bulletin

MM. RICHARD Gilbert, vice-Président, LEBLOND Dominique, Adjoint, CLAISSE Sophie, LE REZIO Patrick, ROGER Benoît.

Commission des fêtes

MM. STRACZEK Arnaud, Adjoint et vice-Président, LEBLOND Dominique, POTART Guy, Adjoints, CLAISSE Sophie, COIGNOUX Grégory, LE REZIO Patrick, ROGER Benoît.

Commission des affaires scolaires

MM. LEBLOND Dominique, Adjointe et vice-Présidente, CLAISSE Sophie, MENUS Sophie, LE REZIO Patrick, RICHARD Gilbert.

Commission Urbanisme

MM. RIBEIRO Carole, Maire, LEBLOND Dominique, POTART Guy, STRACZEK Arnaud, Adjoints, PIERRET Frédéric, COIGNOUX Grégory, RICHARD Gilbert et SIMPHAL Frédéric.

Ci-dessous de gauche à droite : COIGNOUX Grégory, SIMPHAL Frédéric, POTART Guy, PIERRET Frédéric, LE REZIO Patrick, CLAISSE Sophie, RIBEIRO Carole, STRACZEK Arnaud, LEBLOND Dominique, BIENAIMÉ Estelle, RICHARD Gilbert, LAMBERT Michèle, ROGER Benoît, OHLERT Annick, MENUS Sophie.



La Vie de la Commune





Tournoi de poker

Le 15 mars 2014, Monsieur Patrick JAUBERT a co-organisé un tournoi de poker dans la salle du foyer rural. Les parties se sont déroulées dans un bon état d'esprit.

8 mai 2014

Après un rassemblement devant la mairie, le cortège s'est rendu sur la place du village pour rendre hommage aux victimes de la guerre 39-45.
Cette cérémonie était l'occasion pour Carole RIBEIRO, notre nouveau Maire, de tenir son premier discours officiel devant une assemblée attentive. Les enfants ont ensuite chanté la Marseillaise sous la direction de Mme DESSAINT, directrice d'école.





Fête communale des 14 et 15 juin 2014

Les attractions foraines ont une fois de plus comblé les enfants de tout âge et notamment le «Pouss Pouss» pour sa première venue à Couvron. La soirée du samedi a été animée par LLT Sonorisation et s'est terminée par l'inévitable feu d'artifice qui s'est joué aux rythmes du Brésil cette année. Coupe du monde de football oblige, le thème brésilien s'est également invité le dimanche après-midi avec des danses et de la capoeira. Un spectacle très participatif où chacun et chacune a pu s'essayer à ces danses du soleil.



Spectacle musical de l'école du 23 juin 2014

Pour la deuxième année consécutive, les élèves des cours élémentaires et moyens sont venus présenter le fruit de leur travail avec l'école de musique du Pays de la Serre. Le spectacle a débuté avec la section cuivre de l'école de musique et les élèves de piano et tuba. Les élèves de l'école de Couvron sont ensuite entrés en scène, nommés le «Brass Band de l'école de Couvron» pour l'occasion. Ils ont gratifié le public, venu nombreux, de classique comme «Frère Jacques» ou «Vive le ciel» (reprise de «Vive le vent») accompagnés d'une chorale également composée des élèves de l'école communale. Cette dernière a interprété des chansons ou comptines comme «Le Roi Jazz» et «la sorcière Grabouilla» sous les directions des enseignants de l'école de Couvron. Le show musical s'est terminé avec un blues du Brass Band qui a permis aux solistes de s'adonner à quelques improvisations. La municipalité remercie encore les enseignants de l'école de Couvron et l'école de musique du Pays de la Serre pour leur travail qui participe à l'éveil culturel des enfants.
Le DVD du spectacle est disponible. Adressez-vous aux enseignants pour vous en procurer une copie.





Cérémonie du 14 juillet 2014

La Fête Nationale est l'occasion d'honorer les valeurs de la République en rendant hommage à ceux qui ont donné leur vie pour les défendre.

Après le discours officiel devant le Monument aux Morts et une Marseillaise reprise par les membres de l'association des anciens combattants, les personnes présentes ont été invitées à prendre le verre de l'amitié.





Cérémonie de citoyenneté du 7 mars 2014

La Municipalité a tenu à accueillir les jeunes inscrits sur la liste électorale de la Commune. Cette année trois jeunes ont été mis à l'honneur et se sont vus remettre leur carte électorale ainsi que le livret du citoyen.



Inauguration des locaux commerciaux du 7, Chépy le 6 septembre 2014

En septembre 2013, le Conseil Municipal a décidé d'aménager des locaux commerciaux afin de pouvoir y accueillir de nouvelles activités. Ce 5 septembre était l'occasion d'inaugurer ces locaux : l'auto-école au 7ter, Rue du Colonel Chépy de M. et Mme LEGROS Yannick, et « Val de Serre Immobilier » au 7A, Rue du Colonel Chépy de Mme Coquelle et M. Brosse.





Médaille de la Famille Française

Le 31 mai 2014, Mme LEBLOND et M. POTART, Adjoints au Maire, ont remis la Médaille de la Famille Française qui a été attribuée par le Préfet de l'Aisne à Madame DOCTRINAL Astrid, domiciliée 27, Rue du Colonel Chépy, pour avoir élevé quatre enfants, afin de lui rendre hommage de son mérite.



Rentrée scolaire du 2 septembre 2014

Plus de 150 enfants se sont retrouvés le 2 septembre dernier pour la rentrée scolaire des 6 classes de l'école.







Deux médaillés du travail en Agriculture

Deux salariés d'une exploitation agricole viennent d'être décorés. Ils sont tous les deux employés à la ferme d'Aumencourt, chez Frédéric SIMPHAL, agriculteur et conseiller municipal.

Il s'agit de Gilles Parmentier à qui a été remise la médaille « grand or » pour 40 ans d'ancienneté à la ferme de Lucien puis Frédéric Simphal et de Patrick Kuswik, médaille d'or pour 38 ans d'ancienneté dans cette même exploitation.



Frédéric SIMPHAL et à droite Gilles PARMENTIER



Philippe PINTA et Patrick KUSWIK

Ces médailles ont été reçues le 17 mai 2014 à l'Hippodrome de Laon lors de la journée «Campagnes en fête » des mains de Monsieur Philippe Pinta, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture. Un diplôme a par ailleurs été remis par Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Le Tour de Ville tient à féliciter ces deux Covéronnais pour leur fidélité à leur employeur.

La **médaille d'honneur du travail** récompense l'ancienneté des services honorables effectués ou la qualité exceptionnelle des initiatives prises par les personnes salariées ou assimilées dans l'exercice de leur profession ainsi que leurs efforts pour acquérir une meilleure qualification ;
Conditions d'ancienneté

La médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons qui dépendent de la durée d'ancienneté.

Ancienneté minimum par type de médaille :

Type de médaille	Ancienneté de service
Médaille d'argent	20 ans
Médaille de verneuil	30 ans
Médaille d'or	35 ans
Grande médaille d'or	40 ans

Auto-École Legros



Dans le bâtiment où était installée autrefois une supérette, près de l'agence immobilière et du salon de coiffure, vient de s'installer une AUTO ECOLE.

Madame et Monsieur LEGROS viennent d'obtenir des services préfectoraux, l'autorisation d'ouvrir cette école de la conduite automobile. C'est une création en notre commune, alors qu'ils ont un bureau à Marle et un autre à Sains-Richaumont.

Yannick LEGROS est exploitant, moniteur auto-école depuis 18 ans ; il a donc une grande expérience du métier. Il propose la préparation au permis B, la conduite accompagnée, la conduite supervisée et les leçons de perfectionnement.

Le véhicule actuel est une Renault Clio 4.

Béatrice LEGROS assure le secrétariat (inscription, rendez-vous...), la comptabilité et les cours de code.

Horaires des cours de code

- Mardi de 17h00 à 19h00
- Mercredi de 13h00 à 15h00
- Jeudi de 14 h00 à 17h00
- Samedi de 13h00 à 15h00

Les pourquoi d'une installation à Couvron

- Il n'y a pas d'auto-école dans un rayon de 9 km autour de Couvron.
- La mairie proposait un beau local entièrement rénové et aux normes conformes à l'accueil du public pour les cours de code.

Madame et Monsieur LEGROS veulent faire vivre leur petite structure dans l'esprit « familial » à savoir être près des élèves, être à leur écoute, au cas par cas, en apportant un vrai service en même temps qu'une formation, ce bien sûr, dans le cadre des possibilités accordées par l'administration et la réglementation.

Ainsi les élèves peuvent choisir le déroulement de leur formation : le code d'abord et la conduite après ou le code et la conduite en même temps.

Les cours de code sont dispensés en présence d'une personne compétente susceptible de répondre aux éventuelles questions qui pourraient subsister malgré les explications claires et précises des supports pédagogiques. « *Nous avons longuement étudié la façon dont nous allions planifier nos cours de code afin d'essayer de répondre au maximum aux disponibilités de chacun.*
Le mardi soir pour les salariés (après le travail) ; le mercredi et le samedi pour les étudiants et le jeudi après-midi pour les personnes autres qui ont du temps libre dans la journée...
Les leçons de conduite sont programmées à la demande, en fonction des disponibilités de chacun. »

Le ''Tour de Ville'' a assisté à une prise de contact entre une maman, sa fille et Mme et M. LEGROS en vue d'une conduite accompagnée. Toutes les questions ont été traitées avec professionnalisme et humanité ; les documents administratifs nécessaires ont été indiqués, les avantages et inconvénients énumérés.

Si vous aussi vous souhaitez des renseignements, vous serez très bien accueilli.

Juste à la suite de l'interview, une cérémonie d'inauguration des locaux avait lieu, tant pour l'auto-école que pour l'agence immobilière.

Le local auto-école est composé d'un bureau de secrétariat et d'une salle pour les cours de code avec matériels pédagogiques.

Auto-école LEGROS : 7ter, Rue du Colonel Chépy - 02270 COUVRON-ET-AUMENCOURT
Tél. 03.23.22.77.97 ou 06.80.23.83.05

Une agence immobiliere à la campagne

Le Tour de Ville a été accueilli dans les nouveaux bureaux de l'agence immobilière

Val de Serre Immobilier

C'est à notre connaissance une première, à Couvron, c'est certain, dans le département, probablement et peut-être en France...





Isabelle COQUELLE nous a accueillis très sympathiquement dans les locaux commerciaux de la commune récemment remis en état et maintenant adaptés aux exigences d'une agence immobilière : des bureaux pour l'accueil des clients, des vitrines où sont proposées les ventes ou locations d'appartements, de maisons, terrains et fonds de commerces.



Jean-Louis BROSSE, 49 ans, habite Fressancourt et lui aussi connaît bien la région. Il est négociateur, agent commercial et complète le travail de Mme Coquelle.

Tous deux ont une bonne expérience (15 ans à leur actif) des actions d'achats, de ventes, de locations de maisons.
Isabelle a été depuis de nombreuses années chez un notaire de la région, elle a travaillé à divers postes, d'où son expérience tant en comptabilité qu'en négociations immobilières. C'est pourquoi elle n'a pas hésité à se lancer dans la création d'une agence immobilière. Elle a obtenu facilement les autorisations indispensables à l'ouverture d'un tel « commerce ».
Agée de 37 ans, elle habite Couvron où sa fille de 4 ans ½ va à l'école ; son mari travaille dans une entreprise d'Athies sous Laon.

Ces informations personnelles ont été recueillies suite à la question : ''Présentez-vous''.

Le Tour de Ville : pourquoi le nom ''VAL DE SERRE IMMOBILIER'' ?

Isabelle COQUELLE : On n'a pas voulu être trop restrictif avec un nom comme ''Couvron immobilier '' ou ''Coquelle immobilier ''… Val de Serre donne une idée plus large sur le plan géographique et ne limite en rien pour plus tard lors de la succession...
Ceci n'empêche pas que nous travaillerons avec Laon et ses environs, voire d'autres communes.

Le Tour de Ville : Une agence immobilière, c'est quoi ?

Isabelle COQUELLE : Disons que c'est ce qui met en relation vendeur et acquéreur tant sur le plan juridique que financier. C'est la gestion des transactions ou la gestion des locations et pour cela, il faut une carte d'agent immobilier délivrée par la Préfecture après étude du dossier et vérification des diplômes. Comme j'étais premier clerc de notaire et que j'ai aussi géré la comptabilité en cabinet notarial, avec adhésion à l'assurance professionnelle obligatoire, j'ai obtenu ma carte.
En matière de locations, nous intervenons à différents niveaux, rédaction du bail, état des lieux, gestion totale ou partielle. Pour l'instant, nous venons d'ouvrir et c'est une création d'entreprise ; nous avons au 10 juillet, 18 maisons à la vente, aucune sur Couvron pour l'instant, même si nous avons des contacts avec des habitants de la commune ; ce sont dans des communes proches. On souhaite en avoir sur Couvron...

Le Tour de Ville : on sent à travers vos propos une forme d'humanisme, vous souhaitez vous occuper autant des gens que de leurs biens.

Isabelle COQUELLE : Oui, il faut qu'il y ait du sérieux chez nous, à l'agence, sur le respect d'une juridiction complexe, sur les aspects financiers incontournables et que le sérieux soit réciproque entre nos clients et nous. La transparence est importante, l'honnêteté bien sûr tant chez l'acquéreur que le vendeur (que ce dernier vende par choix ou par obligation).
En ce début septembre 2014, nous en sommes à 44 biens à la vente et location confondues.

Le Tour de Ville : merci pour votre accueil, pour toutes ces précisions. Que votre affaire prenne l'envol que vous souhaitez, que la réussite de votre défi se révèle au plus vite.



Horaires d'ouvertures :
Du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00 ou sur rendez-vous.
Le samedi, uniquement sur rendez-vous.

Coûts : barème affiché en agence, selon le prix de mise en vente du bien.

Inauguration : les locaux ont été officiellement inaugurés le vendredi 5 septembre 2014 par le Conseil Municipal et les nouveaux occupants.

Coordonnées : 7 A rue du Colonel Chépy- 02270 COUVRON-ET AUMENCOURT
Tél. 03 23 22 17 67 - valdeserreimmobilier@orange.fr - www.valdeserreimmobilier.fr

La Vie des Associations

Le premier loto des petits écoliers

• Le samedi 22 mars 2014, carton plein pour ce premier loto organisé par Les Petits Écoliers (environ 200 personnes).

La cinquantaine de lots a été gagnée tout au long de la soirée. Merci à tous les Covéronnais qui ont participé activement à cette excellente soirée ainsi qu'aux généreux donateurs.





• Fin mars à mi-avril, la **vente de grilles** par les enfants de l'école a permis de faire gagner des beaux œufs de Pâques fabriqués par notre Artisan Boulanger.

92 œufs surprises !

Merci à Antoine Quennelle et ses parents.

• Samedi 28 juin 2014, nous avons organisé la **kermesse des écoles**. Belle manifestation avec un public débordant malgré quelques gouttes de pluie. Les écoliers, maîtres et maîtresses ont débuté en réalisant un spectacle de chants, danses et instruments. Les organisateurs ont mis en scène plusieurs danses pour animer l'après-midi.

Les enfants, après avoir joué aux traditionnels jeux picards, tir au but, chamboule-tout ou pêche aux canards sont tous repartis avec de nombreux cadeaux. Merci à tous les enfants et à leur famille pour cet agréable moment passé.





Ces trois manifestations ont permis à l'association Les Petits Ecoliers de verser la somme de 1700 € à la coopérative scolaire et de participer à la reproduction d'album pour la classe de Mme Forin. Dès septembre, un abonnement presse jeunesse par classe sera pris en charge.

Prochaine manifestation le dimanche 16 novembre 2014 pour la 3ème édition de la **bourse aux jouets, vêtements enfants et articles de puériculture**.

Un grand merci à l'ensemble des membres de l'association, ainsi qu'à tous les participants.

La Présidente, Laetitia FOREST

Le foyer culturel

Le foyer culturel souhaite encore cette année vous proposer des activités variées pour petits et grands.

• 2014 a commencé avec un **concours de belote** le 22 février où vingt-six équipes se sont affrontées en toute amitié.

• Le 20 avril, la désormais célèbre **chasse aux œufs** a permis à une soixantaine d'enfants de partir à la recherche des œufs de Pâques autour du stade et sur la belle allée d'Aumencourt. Les parents n'ont pas manqué non plus cet événement en se prêtant au jeu.



• Une **sortie au cabaret** « Le P'tit Baltar » à Nesles a été organisée le 26 avril et seulement 26 personnes ont participé mais le spectacle était tout de même au rendez-vous.

• La **randonnée du printemps** prévue le 11 mai a subi de fortes averses mais le soleil a fini par se montrer pour les dix-huit marcheurs venus découvrir Brie et ses environs.



• Une nouvelle activité a été proposée aux habitants de Couvron avec un **footing** le 18 mai.

Cette fois le soleil était bien présent et 15 coureurs amateurs ou confirmés sont venus faire de l'exercice dans la bonne humeur.

Le foyer culturel souhaite développer cette activité en la proposant régulièrement au cours de l'année.



• Le 29 mai, petits et grands étaient ravis de passer une journée au **parc Bagatelle** où 126 personnes ont pu profiter pleinement des attractions du parc.

• Le mois de juin a démarré sur les chapeaux de roues avec l'organisation de la **brocante annuelle** qui a attiré cette fois plus de 300 exposants venus de l'Aisne mais aussi des régions voisines. Les visiteurs avaient matière à chiner sous un soleil presque estival.



• Pour démarrer le week-end de la **fête communale** le 13 juin, le foyer culturel a invité deux groupes Laonnois : Les Teigneux et Trash Heaven. Les premiers ont proposé leur répertoire « Dirty Folk » avec leurs chansons à boire mais surtout à vivre. Les seconds nous ont montré une débauche d'énergie en jouant des classiques du hard rock des années 70 mais aussi quelques morceaux de leur album « Dementia ».





• Le 21 juin, les **adhérents des sections sportives** du foyer culturel ont partagé un barbecue à la salle de tennis.
La soirée a été ponctuée d'une démonstration de zumba par la section fitness et s'est terminée en soirée dansante.



• La **section volley** a souhaité se frotter à une équipe extérieure avec une rencontre face au club de volley-loisir de Laon qui s'est déroulée le 27 juin.

Après un premier set maîtrisé, les covéronnais se sont finalement inclinés sur les deux sets suivants.

Les deux équipes ont ensuite partagé quelques grillades et le club de Laon a cordialement invité les volleyeurs de Couvron à prendre leur revanche sur les terres Laonnoises.



• La première moitié de l'année se termine avec la **journée du 14 juillet** qui s'est déroulée le 13 juillet cette année. Les enfants étaient heureux de pouvoir participer aux jeux mis en place dont un parcours ponctué de questions, un jeu d'eau, un chamboul'tout et l'atelier de maquillage. Le concours de boules en bois a également bien débuté mais la pluie est venue s'inviter et les animations ont dû être écourtées. Le repas composé de viande de porc et de mouton grillé a été apprécié de tous et Ludovic de LLT Sonorisation a encore mis le feu à la salle de tennis.



Fitness - Zumba

• Mardi
Zumba 18h-18h45
Fitness 18h45-19h30
• Mercredi
Fitness 18h30-19h30

Cotisations annuelles
- 80 € /an pour les 2 jours
- 60 € /an pour le mardi
- 50 €/an pour le mercredi

À la salle du foyer rural
Possibilité de régler en 3 fois

Tennis

Le cours de tennis est en accès libre.
Un tableau de réservation est à la disposition des joueurs

Cotisation annuelle
- 5 € pour les habitants de Couvron
- 70 € pour les adultes extérieurs au village
- 30 € pour les renouvellements
- 35 € pour les enfants extérieurs au village

Ouvert à tous

Volley

Le vendredi, de 19h à 20h30 à la salle de tennis

Cotisation annuelle
- 5 € pour les habitants de Couvron
- 10 € pour les extérieurs au village

Inscription sur place

Ping-Pong

Le jeudi de 17h à 18h et de 18h30 à 20h à la salle du foyer rural
Ouvert aux enfants

Cotisation annuelle
- 5 € pour les habitants de Couvron
- 10 € pour les extérieurs au village

Inscription sur place

Pour tous renseignements

Présidente : Mme LEBLOND Dominique - Tél. 06.37.85.05.67

Dates du Foyer à retenir

31 octobre : Halloween - **8 novembre** : Soirée karaoké - **31 décembre** : Repas du Nouvel An



La Réforme des Rythmes Scolaires



À Couvron, le Conseil Municipal a souhaité mener **un projet ambitieux et de qualité**.

Pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves

La classe, le matin, c'est mieux.
On retire 3 heures sur les après-midis et on les place le mercredi matin. C'est ainsi un total de 36 mercredis, soit 108 heures qui sont plus favorables aux apprentissages….

Les 3 heures des après-midis sont alors consacrées à des activités culturelles et sportives, avec 1 heure 30 le mardi et 1 heure 30 le jeudi (non le vendredi comme initialement prévu, afin de mieux gérer les salles du centre socio-culturel).

L'école reste l'école : les maîtresses gardent leurs classes, leurs matériels pédagogiques.

Ainsi, pour se faire, une complète réorganisation de l'école a été opérée. Les classes maternelles sont installées rue de la Verdure ; le mur de séparation des deux classes a été refait pour une meilleure insonorisation ; d'autres travaux sont en projet : réfection et modification du préau ; refonte du mur avec le voisin, suppression de jeux vétustes etc...

Les salles de l'école élémentaire ont été réparties différemment afin de libérer 2 salles entièrement dédiées aux Nouvelles Activités Périscolaires (N.A.P.) et 2 autres à usage scolaire et des NAP : informatique et bibliothèque.

Saluons et remercions ici les employés communaux et élus qui ont beaucoup travaillé pour que tout soit en ordre à la rentrée et c'était le cas.

Les Nouvelles Activités Péri-éducatives (appelées N.A.P.) se déroulent en d'autres salles de l'école, au centre culturel, au tennis, à l'extérieur... les matériaux et matériels sont spécifiques.

C'est :
- Gratuit pour tous
- Avec des animateurs professionnels
- Pour des activités réfléchies au sein de projets globaux

Une convention a été passée entre la commune et l'association Familles Rurales de Crépy. Les animateurs ont l'habitude d'encadrer des enfants.



Les parents ont été informés (réunion publique du 26 juin 2014 et distribution d'un dépliant explicatif des modalités et du dispositif, consultable en mairie).

Les familles inscrivent leur(s) enfant(s) pour un cycle d'activités qui va de vacances scolaires à vacances scolaires (rentrée → Toussaint ; Toussaint--> Noël etc...)



La coordination des activités est assurée par Monsieur CARTIGNY.

Dès le mardi de la rentrée des classes, à 15 heures les 8 premiers ateliers des NAP ont fonctionné ; il s'agissait d'abord d'une prise de contacts avec les animateurs, une découverte des lieux, une organisation de groupes d'enfants différents de la classe. Le beau temps a facilité la mise en place de cette toute nouvelle organisation.



Certes tous les enfants n'ont pas pu participer aux activités demandées en 1er choix. Un ajustement sera opéré au plus vite et bien sûr en fonction des animateurs et de leurs diverses compétences en sport, en travaux manuels, activités culturelles...

Rappel des groupes d'activités péri-éducatives :

- Atelier sportif
- Atelier manuel
- Activité lecture
- Jeux de société





Cette première journée de nouveautés a eu son lot de réussites et de déboires. Il faut être conscient, par exemple, que pour les tout-petits, les maternelles, l'interruption de la sieste pose un sérieux problème ; la sortie avec remise aux parents des enfants, à la grande école n'a pas été simple.

Dès le jeudi c'était déjà mieux.

Chacun, à son niveau de responsabilités devra tenir compte des contraintes de cette nouvelle organisation et des intérêts des enfants ; les parents en faisant le choix d'inscrire ou pas les petites sections de maternelle aux NAP ; les enseignants, en choisissant les activités ne faisant pas « doublon » entre le début et la seconde partie de l'après-midi, les animateurs en tenant compte des intérêts des enfants tant dans les lieux que dans le choix des matériels utilisés...

En ce qui concerne la municipalité, le choix d'une organisation générale a bien visé l'intérêt de l'enfant. Un comité de suivi a été constitué, il se réunira au bout de quelques semaines de fonctionnement avec enseignants et parents, en vue d'améliorer l'ensemble du dispositif.

Interrogés au hasard des rencontres des élus locaux et de parents, il ressort de grandes satisfactions, des enfants heureux de vivre tant d'activités et de grands regrets : tels que la participation a une activité non choisie. L'organisation générale des moments de « rupture » passage de la classe aux NAP et sortie de fin de journée est à revoir.
(Voir aussi le Tour de ville N° 60 en pages 18 et 19 : les nouveaux rythmes scolaires.)
Rappel : les inscriptions aux NAP se font avant chaque vacance pour la période d'après vacances. Des fiches sont prévues à cet effet et ce par niveau.
Les instructions sont regroupées dans une plaquette d'information.
Les documents sont disponibles en mairie ils sont téléchargeables sur le site **www.couvron.fr.**

Vandalisme

La Commune a installé plusieurs aires de jeux dans différents endroits du village afin que les parents puissent emmener leurs enfants jouer en toute sécurité.

Malheureusement, des individus « s'amusent » régulièrement à détériorer ces jeux en les utilisant alors qu'ils ne sont pas adaptés pour leur âge.

Mais plus grave encore : les cordes en nylon d'un des jeux situé près du tennis couvert ont été brûlées et coupées. Heureusement la commune s'est aperçu de ce vandalisme et a condamné le jeu avant qu'un accident grave ne se produise.

Ce dernier a été remis en état : les cordes ont été supprimées et remplacées par du bois, pour un coût non négligeable pour la commune.

Dorénavant, la Commune portera systématiquement plainte en gendarmerie pour toute dégradation de ces jeux afin que les vandales soient sanctionnés et remboursent les dégâts causés.





Un marin à Couvron



Qui est-ce ? L'avez-vous reconnu ?

Oui c'est Frédéric SIMPHAL, agriculteur et conseiller municipal à Couvron...

Pour sa première course, mais pas avec n'importe qui... le skipper Alain GAUTIER, grand navigateur sportif, Frédéric a participé à l'épreuve appelée « TOUR DE BELLE ILE » et ils ont gagné.

Un ami de Frédéric, habitant dans un village voisin est copain du grand navigateur ; c'est ainsi que tous les deux sont entrés dans la composition de l'équipe du bateau.

Extrait du Télégramme de Brest :

«C'était sport !» La quatrième tentative a été la bonne pour Alain Gautier ! Deuxième en 2011, quatrième en 2012 et 2013, le skipper lorientais s'est adjugé cette septième édition du Tour de Belle-Ile particulièrement ventée et tonique. «C'était sport compte tenu des conditions il était important de ne pas casser. La victoire, c'est très bien, mais avec les conditions que nous avons rencontrées aujourd'hui, c'était surtout important de ne pas casser le bateau et de revenir avec un équipage en bon état... C'était quand même tendu. Sur ces engins dans ces conditions, on n'est pas serein, même nous les pros, on sait qu'un tel trimaran peut chavirer, je suis bien placé pour le savoir ! Il faut être extrêmement concentré et vigilant. « a expliqué après le champagne traditionnel de la victoire avec ses équipiers. Parmi ceux-ci il n'y avait que deux professionnels Aymeric Belloir le vainqueur de la dernière mini-transat et Yoann Quistrebert. Les autres étaient des passionnés, clients de Sensation Océan qui fait naviguer ce trimaran de 18,28m.

© Le Télégramme - Plus d'information sur http://www.letelegramme.fr/sports/fil-info/tour-de-belle-ile-alain-gautier-fait-sensation-10-05-2014-10161558.php



Préparatifs à quai



Les conditions étaient extrêmes, au point que les plus petits bateaux n'ont pas concouru.

La F1 de la mer



Bien couvert sous la pluie



Frédéric à la barre



Le Fanion de la victoire

Frédéric SIMPHAL nous (Le Tour de Ville) a déclaré quelques sensations de ce vécu extraordinaire ; ce qui l'a le plus frappé, c'est la vitesse du bateau, ses accélérations, sa rapidité et sa maniabilité sous la conduite d'un grand professionnel ; à 30 nœuds (soit environ 55 km/h) (Un nœud correspond à un mille marin par heure, soit 1,852 km/h) ça va vite sur l›eau et c›est impressionnant de se faufiler entre les « petits » voiliers...

Alain Gautier, né le 8 mai 1962 à Lorient, est un navigateur français. Il est connu pour avoir remporté le Vendée Globe 1992-1993. cf http://fr.wikipedia.org/wiki/Alain_Gautier

ILS ONT GAGNÉ



Frédéric SIMPHAL à gauche, veste rouge – Alain GAUTIER à droite, blouson noir

État-Civil

Naissances

• Le 5 mars 2014 est né à Laon : **Enzo SORBAIS** fils de Sorbais Julien et Rousseau Isabelle domiciliés 7, rue Jean Mermoz.

• Le 23 avril 2014 est née à Laon : **Jeanne CLAISSE** fille de M. et Mme Claisse Vincent domiciliés 5, rue de Monceau.

• Le 1er mai 2014 est née à Chauny : **Julia SULFOURT** fille de M. et Mme Sulfourt Cyriaque domiciliés 8, rue Jean Mermoz.

• Le 13 juin 2014 est née à Laon : **Alice BOUDINOT** fille de M. et Mme Boudinot Benoît domiciliés16, rue du Château.

• Le 17 juin 2014 est né à Laon : **Celyan NIMAIL** fils de M. et Mme Nimail Yannick domiciliés 25, rue de la Verdure.

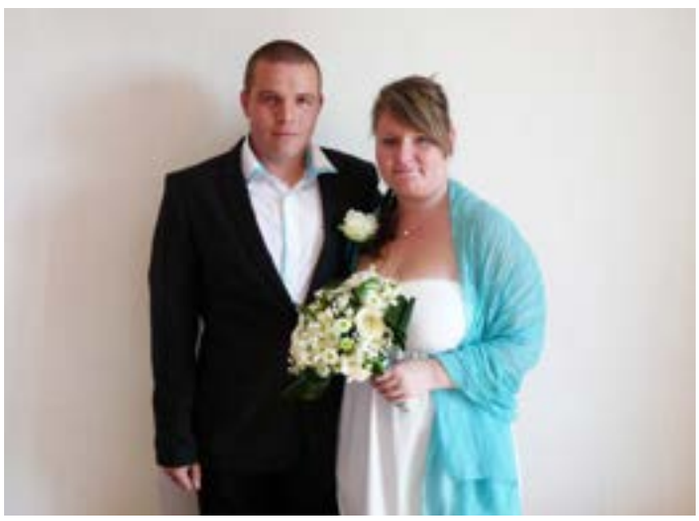
• Le 18 juin 2014 est née à Laon : **Maëlys COSSEMENT** fille de Cossement Cyril et Evra Mélanie domiciliés 20, rue Saint-Privat.

• Le 15 août 2014 est né à Laon : **Olympe CARION** fils de Carion Fabrice et Point Sandy domiciliés 8, rue Jean Racine.

• Le 16 septembre 2014 est née à Laon : **Amandine MENUS**, fille de M. et Mme Menus Romuald domiciliés 6bis, Rue de Fourdrain.

Bienvenue aux nouveaux nés

Mariages



Le 31 mai 2014 se sont mariés en mairie : **Janick Bernadette Raymonde ROBILLARD**, sans profession, née le 6 mai 1986, et **Vianney Ivan Christian CORDEL**, chauffeur-déménageur, né le 14 août 1985, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt 10bis, Rue de Fourdrain.



Le 6 septembre 2014 se sont mariés en mairie : **Manon Camille RENAUX**, créatrice de bijoux, née le 12 mars 1994, et **Bernard Jean André DE MOL**, technicien d'usinage, né le 1er mars 1988, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt 16, Rue des Bois.



Parrainage civil

Le 24 mai 2014 M. DATICHY Sébastien et Mme HÉLARY Caroline, domiciliés à Couvron-et-Aumencourt, 1, Rue de Vivaise, ont choisi comme parrain et marraine laïcs pour leur enfant Chloé DATICHY : Monsieur HÉLARY Eddy et Mme DATICHY Angélique.

Les Nouveaux Arrivants

• M. DEMAY Stéphane, comptable et Mme DEVEAU Frédérique, gestionnaire locative :
2, Ruelle Germaine. Deux enfants âgés de 8 et 13 ans.
• M. NOWICKI Frédéric, sans profession :
8, Résidence Chambord, rue de Pouilly.
• M. AUBRY Teddy intérimaire et Mme MAINDRON Mélanie, sans profession :
13, rue du Colonel Chépy. Un enfant âgé de 2 ans.
• M. CARION Fabrice, intérimaire et Mme POINT Sandy, sans profession :
8, rue Jean Racine.
Deux enfants âgés d'un mois et de 4 ans.
• Mme SELLIER Sandrine, secrétaire :
5 rue Alexandre Dumas.
Quatre enfants âgés de 1, 7, 12 et 14 ans.
• M. et Mme LIÉBERT André, retraités :
12, rue Jean Mermoz.
• M. GUIDÉ Julien, ouvrier spécialisé et Mme TRIQUENEAUX Aurélie agent de nettoyage :
9 rue des Bois.
• Mme VERGNEAU Julie, monitrice d'équitation :
3, Résidence Blois, Rue Jean Richepin.
• M. SULFOURT Cyriaque, pâtissier et Mme SULFOURT Audrey, assistante maternelle :
8, rue Jean Mermoz. Un enfant âgé de 4 mois.
• Mme CZIGANJ Valérie, auxiliaire de vie : 2, Place de l'Église, Cinq enfants âgés de 3, 5, 16, 18 et 20 ans.
• M. LIÉBERT Mickaël, sans profession : 6, Résidence Chambord, rue de Pouilly.
• M. SABLIN Philippe, fonctionnaire de l'Éducation Nationale et Mme SABLIN Corinne, agent des services hospitaliers : 10, rue Paul Claudel.
• M. HENNEQUIN Brice, responsable technique et Mme HENNEQUIN Ludivine, infirmière :
12, rue Saint-Privat. Deux enfants âgés de 8 et 10 ans.
• M. ARTEIL Sébastien, vendeur magasinier et Mme BONTEMPS Cindy, secrétaire :
5, rue Jean Mermoz. Un enfant âgé d'un an.
• Mme BALOSSIER Séverine, adjointe administrative :
7, rue Jean Racine. Un enfant âgé de 15 ans.



Le Rencensement Militaire

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur lieu de domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Comment se faire recenser?

• Qui doit faire la démarche ?

- Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l›un de ses parents.
- Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Dans certaines communes, il est également possible de se faire recenser par Internet.

• Que faut-il déclarer ?

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes:

- Le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune concerné, ainsi que les mêmes éléments concernant ses parents.
- L'adresse de son domicile.
- Sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Quelles pièces fournir ?

- Une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple).
- Un livret de famille à jour.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Quand se faire recenser?

• Délais

Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

• Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quels sont les effets du recensement ?

• Attestation de recensement

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie (ni l'autorité consulaire) ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national compétent.

• Suite du recensement

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la « journée défense et citoyenneté. »

Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la journée défense et citoyenneté, il peut présenter dès le recensement sa carte d'invalidité.

• Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'irrégularité est sanctionnée par le fait:

- De ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté
- De ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans
- De ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Infos Pratiques

Ouverture du stade

Par délibération du 1er septembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir le stade « Elie Blondelle » durant les **vacances scolaires de la Toussaint** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00. Cela permettra aux plus jeunes et aux autres de pouvoir bénéficier de cet équipement. Au cas où des dégradations seraient commises, le stade ne sera plus ouvert durant les vacances scolaires. Il est rappelé que les enfants restent sous la responsabilité des parents.

Horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16 h. Fermé le samedi.

• **Permanences des élus**

- le vendredi de 17h30 à 18h30.
- le samedi matin sur rendez-vous entre 10h et 12h.

Permanence du Conseiller Général du canton

Monsieur Bernard RONSIN, Conseiller Général du canton de Crécy-sur-Serre tiendra des permanences en mairie de Couvron tous les derniers samedis du mois de 10h à 12h.

• **Prochaines permanences :** 25 octobre 2014, 29 novembre 2014, 31 janvier 2015 et 28 février 2015.

Facebook

La commune de Couvron-et-Aumencourt a ouvert une page sur **facebook**. Cette page nous permettra de diffuser les informations utiles aux habitants. Une façon rapide de vous prévenir en cas de vigilance cambriolage, météo. Nous pourrons également vous avertir en cas de problème sur les transports scolaires.

Nous vous rappelons également le site Internet de la commune : **couvron.fr**

Changement d'enseigne

Monsieur CHAPRON Olivier, installé au 28, Rue du Colonel Chépy, plombier chauffagiste, sous le nom de CoGaz-CoFuel, a décidé de changer d'enseigne.

Dorénavant c'est sous le nom de **VOILIER TCE** qu'il exerce sa profession.

Toujours plombier-chauffagiste, mais il a ajouté l'installation d'éoliennes pour les particuliers, la construction d'assainissements autonomes ou le raccordement au réseau public d'assainissement.

Location du foyer rural

Par délibération du 1er septembre 2014 le Conseil Municipal a décidé de fixer le montant de la location du foyer rural aux **personnes domiciliées à Couvron-et-Aumencourt à 300 €** à compter du 1er mai 2015.

Une nouvelle possibilité a été ajoutée :

Les personnes qui le désireront pourront confier le lavage des sols à la commune. Le coût de cette prestation est fixé à 50 €.

École

Il n'y aura pas classe le **mercredi 15 octobre 2014 matin**. La Communauté de Communes du Pays de la Serre proposera ce jour-là de débuter les activités des **mercredis récréatifs** dès 7h30 et jusqu'à 18 h.

Inscription sur la liste électorale

Les personnes qui désirent être inscrites sur la liste électorale de la Commune (personnes domiciliées à Couvron-et-Aumencourt ou qui y ont une résidence depuis au moins six mois ou qui payent des impôts locaux à Couvron-et-Aumencourt depuis au moins cinq années consécutivement) doivent se présenter au secrétariat de la mairie munies de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile avant le 31 décembre 2014.

Cette inscription prendra effet au 1er mars 2015.

Carte Nationale d'Identité

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 sont valables 15 ans

- Les valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.

- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.



Commune de Couvron et Aumencourt

















Principales voies & places

Amoureux (ruelle des)	C 1
Bois (rue des)	A 1-2
Château (rue du)	A 6
Château d'eau (ruelle du)	B 4
Chépy (rue du Colonel)	BC 2 à 5
Claudel (rue Paul)	CD 6
Crépy (petite rue de)	C 1-2
Dumas (rue Alexandre)	C 6
Écoliers (ruelle des)	BC 4
Église (place de l')	B 4
Église (rue de l')	BC 4
Équipée (ruelle de l')	BC 6
Fourdrain (rue de)	B 1-2
Galérons (ruelle des)	AB 2
Gare (rue de la)	C 1-2
Grand Jardin (rue du)	AB 4 à 6
Place du Quartier Mangin	BC 2
Germaine (ruelle)	C 5
La Fontaine (Place Jean de)	C 5
Mail (rue du)	D 4
Mansart (ruelle)	B 2
Mermoz (rue Jean)	CD 5
Monceau (rue de)	B 6-7
Pouilly (rue de)	CD 5-6
Quatre ruelles (rue des)	AB 5
Racine (rue Jean)	C 6
Richepin (rue Jean)	CD 5
Saint-Privat (rue)	D 4 à 6
Smales (rue James)	B 4
Tour de Ville (chemin du)	CD 6-7
Tour de Ville (rue du)	D 4 à 6
Vendôme (rue de)	B 4 à 6
Verdure (rue de la)	AB 2 à 4
Vivaise (rue de)	CD 4

Principaux batiments & Services

- A Mairie
- B Groupe scolaire
- C Agence Postale Communale
- D Centre socio-culturel
 - Espace petite enfance
 - Restaurant scolaire
 - Bibliothèque
 - Salle NTIC
 - Foyer rural
- E Église Saint-Privat
- F École maternelle
- G Château d'eau
- H Salle de sport
- I Points d'informations
- J à P Espaces détente/jeux
- K Monument aux Morts
- L Astrobaule
- M Réserve incendie
- N Ateliers municipaux
- O Cimetière
- P Aires de stationnement
- Q Station d'épuration
- R Stade Elie Blondelle
- Abribus

Commerces / Artisans

- Boulangerie
- Auto-École Legros
- Agence immobilière
- AL Coiffure
- 3J2M (Plombier-Chauffagiste)
- Vuilier TCE (Plombier-Chauffagiste)
- Bar-Tabac "Au p'tit Couvron"
- Restaurant La Chaumière Picarde
- Infirmière Mme Curate
- Pawlak (Maçonnerie / Électricité)
- BM Création

Conception & réalisation : ALPHA COM' 03 23 23 49 77 - alphacom@9business.fr